



Etudiant, Demande APS ou changement de statut.

Par **Armando coto**, le **29/12/2017** à **11:06**

Bonjour,

Au mois de septembre j'ai renouvelé mon TSE, la prefecture m'as donné un nouveau qui expire le 01/01/19 mais j'ai obtenu mon diplome (master specialisé) le 17/12/17. (je trouvait cela pas normale mais les titres de sejour sont donnés pour un an uniquement)

Le jour du renouvellement, J'ai signalé a la prefecture mon intention de continuer en CDI apres mes études dans une entreprise qui me propose un SMIC 1,5 et un poste en relation avec mon diplome. Ils mont donné les informations pour obtenir une APS.

Maintenant, Je ne peux pas obtenir une APS car mon titre de séjour expire le 01/01/19 et il parait que si j'effectue un changement de statut directement, la situation de l'emploi me sera opossée.

J'ai les echanges par mail enregistrés,

QU'est ce que je dois faire?

Merci de votre aide.